

## COVID-19

# “On nous méprise en nous obligeant la vaccination”

**NORMANDIE** Alors que les professionnels de santé et les personnels des établissements sanitaires sont toujours contraints à une obligation vaccinale contre le Covid-19, une minorité d'entre eux refuse toujours de se faire vacciner. Ils n'ont d'autres choix que de se reconverter. Témoignages.

## LES FAITS

- L'obligation vaccinale pour les soignants et les salariés exerçant dans les établissements de santé ou les structures médico-sociales est entrée en vigueur **le 15 septembre 2021**.
- Ils avaient jusqu'au 15 octobre pour avoir un schéma vaccinal complet sauf contre-indication médicale sans quoi leur contrat de travail était suspendu. **Presque 100 % des soignants normands se sont vaccinés.**
- Depuis le 30 janvier 2022, la dose de rappel pour ces professionnels est devenue obligatoire.

## ÉLISE KERGALE

Quand on lui parle de sa reconversion, Sophie Lemire, presque la cinquantaine, souffle à l'autre bout du fil : « *Oui enfin j'essaye de me reconverter. Ce n'est pas simple du tout.* » Cette Oselienne, adjoint administratif faisant office de secrétaire médicale au centre hospitalier du Rouvray depuis 2007, est en arrêt maladie pour burn-out depuis septembre 2021. Soit quelques jours avant l'obligation vaccinale imposée aux salariés des établissements sanitaires et aux professionnels de santé. « *Je n'étais déjà pas bien dans mon métier, mais quand l'obligation vaccinale est tombée, ça a été la goutte* », retrace la quadragénaire qui refuse la vaccination arguant d'un manque suffisant de recul sur le vaccin contre le Covid-19. Cette mère de trois enfants souhaite se reconverter désormais dans la comptabilité. En arrêt depuis sept mois, elle ne va bientôt ne plus toucher l'intégralité de son salaire, mais seulement 50 % de celui-ci. « *C'est difficile, car j'ai les factures à payer et des dettes à rembourser. J'aimerais me reconverter, mais c'est compliqué financièrement, d'autant que l'hôpital du Rouvray refuse ma demande de rupture*

*conventionnelle. Il me reste la démission, mais je me retrouverais sans aucune rentrée d'argent.* »

### « RIEN QUE DE PARLER DU CHU, J'EN AI LA BOULE AU VENTRE »

Comme une minorité de salariés des établissements sanitaires et de professionnels de santé, Sophie Lemire a toujours refusé l'obligation vaccinale qui leur a été imposée en septembre 2021. À l'époque, cette minorité de soignants et personnels d'établissements de santé était remontée et déterminée à aller jusqu'au bout quitte à abandonner une vocation pour laquelle ils ont parfois tout sacrifié. Mais depuis, rattrapé par la réalité économique, certains se sont ravisés.

**« Peut-être que l'obligation vaccinale sera supprimée. Au fond de moi, j'aimerais pouvoir réexercer mon travail d'aide-soignante »**

### Amélie\*

D'autres n'ont pas cédé et tentent tant bien que mal de se reconverter. « *Rien que de parler du CHU, j'en ai la boule au ventre, lâche Julie* », 50 ans. *J'ai le cul entre deux chaises, le CHU de Rouen ne veut pas me licencier, difficile donc de me reconverter. J'ai un projet dans l'hypnose, mais tant que je ne peux pas percevoir les allocations-chômage, ce n'est pas possible : j'ai le prêt maison à payer et les factures.* » Aide-



Sophie Lemire tente de se reconverter dans la comptabilité

soignante depuis vingt-cinq ans au CHU de Rouen, elle est en arrêt maladie et refuse toujours de se faire vacciner. « *J'ai été arrêtée pour des problèmes de santé juste avant l'obligation vaccinale. Ma cadre de service m'a appelée, alors que j'étais en arrêt, pour me demander si je comptais me faire vacciner. Je ne voulais pas, et ça a été le début de la dépression pour moi. On était adou-*

*bés et applaudis au début de la pandémie ; on a travaillé sans masques ni blouse, et là, on nous méprise en nous obligeant à nous faire vacciner !* » explique la quinquagénaire qui a travaillé en service Covid depuis le début de la pandémie.

### ELLE RETOURNE VIVRE CHEZ SES PARENTS

Amélie\*, elle, n'a pas fait le deuil de son ancien travail. Cette aide-

soignante havraise de 32 ans qui a également travaillé en service Covid refuse la vaccination au point d'avoir abandonné le métier de sa vie. « *J'ai pris plusieurs fois rendez-vous pour me faire vacciner, mais au dernier moment je reculais par peur des effets secondaires.* » Elle tente depuis d'ouvrir son entreprise. « *Peut-être que l'obligation vaccinale sera supprimée. Au fond de moi, j'aimerais pouvoir exercer de nouveau mon travail d'aide-soignante.* » Sans emploi, elle ne touche plus de revenus. En galère financière, la trentenaire, séparée et mère de deux enfants a dû retourner vivre chez ses parents. « *Je touche 400 € de RSA, je n'ai pas les moyens de régler toutes les factures.* » ■

(\*) Les prénoms ont été modifiés

## “Manque de soutien de la hiérarchie”

« *Au moment où l'obligation vaccinale a été mise en place, le cabinet a été très sollicité par des professionnels de santé, ou des personnels d'établissements de santé qui ne souhaitaient pas se faire vacciner [qui représente une minorité NDLR]. Ils étaient inquiets et voulaient savoir ce qui était possible ou non de faire juridiquement notamment si leur contrat de travail venait à être suspendu, explique Me Marie Leroux, du*

cabinet JVL et associés à Rouen. *Après réflexion, beaucoup ont décidé qu'ils ne retourneraient pas sur leur lieu de travail, et tentent depuis de se reconverter. Ce que ces professionnels dénonçaient, c'est aussi le manque de soutien de la part de leur hiérarchie alors que beaucoup d'entre eux se sont donné pendant dix à vingt ans pour cet employeur, et ont accepté de travailler dans des services Covid.* »